



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Montreuil, le 11 octobre 2017

MTES et MCT
Monsieur Jacques CLEMENT,
Directeur des ressources humaines
Grande Arche
92055 LA DEFENSE Cedex

Objet : projet de note de gestion RIFSEEP 2017

Monsieur le directeur,

Par mail du 5 octobre, vous avez bien voulu nous transmettre une version corrigée du projet de note de gestion relative au RIFSEEP à compter du 1er janvier 2017 ainsi qu'un relevé des décisions prises lors de la réunion du 20 septembre 2017.

Les documents transmis appellent de la part de la CGT les remarques suivantes :

1) Sur le relevé de décisions

Nous sommes surpris-e-s de ne pas y trouver les demandes de la CGT concernant notamment :

- l'inclusion des IADD et des IGADD dans la note de gestion,
- les modalités de passage au RIFSEEP du corps interministériel des chargé-e-s d'études documentaires,
- la nécessité que les bilans établis localement soient comparés au bilan national, avec concertation des OS,
- notre demande d'un modèle de notification permettant aux agents de se situer par rapport aux autres agents du même corps et du même grade,
- les raisons de l'augmentation de 10% du complément annuel pour la Corse,
- notre opposition à la pérennisation du CIA pour les agents entrants issus d'autres ministères (remarque faite après le départ de M. Clément),
- la consultation formelle des CT de chaque service sur le classement des postes dans les groupes de fonctions (d'autant plus nécessaire que la DRH refuse les recours sur ce point en prétextant que le classement est "débattu en CT" ce que nous contestons puisqu'il s'agit actuellement d'information des CT),
- notre demande de régularisation dès 2016 pour les adjoints administratifs ayant fait l'objet "d'harmonisations tournantes" en 2014 et 2015 doit déboucher sur des revalorisations immédiates,
- la revalorisation d'IFSE prévue suite aux "réorganisations" doit être opérationnelle immédiatement avec un effet rétroactif sur 2016. L'engagement du DRH sur un bilan spécifique dans les DREAL fusionnées, n'est toujours pas tenu,

- la remise à plat du contingentement "non officiel" des postes au sein des groupes de fonctions qui ne figure d'ailleurs pas dans le projet de note de gestion 2017 et qui se traduit par un "déclassement" de nombreux postes notamment d'AAE en DREAL fusionnées ou au CEREMA et par un taux de 73 % d'AAE en groupe 4 en AC,
- l'absence de notification d'IFSE 2016 dans certains services, notamment concernant les corps à gestion centralisée (SGM, ATAE, AAE ...).

Nous notons par ailleurs que nombre de remarques de la CGT ont été anonymisées dans le relevé de décisions.

2) Sur le projet de note de gestion

Nous sommes satisfait-e-s de l'alignement de l'ancienneté des syndics des gens de mer et adjoints techniques sur celle des adjoints administratifs (13 ans au lieu de 16) pour passer au groupe 1.

Il manque dans le sommaire, l'annexe XI relative à la notification.

Nous vous rappelons que nous sommes totalement opposé-e-s sur le fond comme sur la forme sur les points suivants :

- montants socles : ce n'est bien sûr pas un problème de "formulation" mais de fond : aucune IFSE ne doit être inférieure au montant socle,
- mobilité au sein du même groupe de fonctions : application de la réglementation (toute mention semble avoir été effacée du projet de note de gestion),
- concertation et Commissions Indemnitaires : la nouvelle formulation ne nous convient pas plus que la 1ère. L'engagement du DRH sur l'organisation "de réunions de travail spécifiques" doit se traduire rapidement, par une première réunion au niveau national, établissant l'ensemble des informations détaillées nécessaires aux représentants des personnels pour exercer leur rôle de vérification du respect des règles prévues. Le refus de listes nominatives ne peut se limiter aux OS et être permis pour l'ensemble des comités de directions. Le texte visé ne peut concerner les agents vis-à-vis d'une commission interne dont les membres sont soumis à l'obligation de réserve, dans le cadre d'une procédure collective d'harmonisation mise en oeuvre par leur employeur.

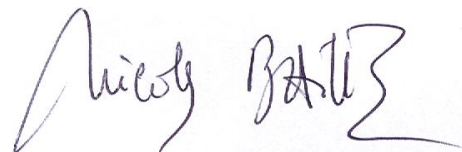
La CGT demande l'application de la note de 2012 en attendant les résultats des réunions envisagées sur la concertation.

Par ailleurs, compte tenu de son caractère incomplet et non consensuel sur de multiples points, cette note ne peut en l'état prétendre à un caractère pérenne.

La CGT demande donc expressément que cette note de gestion comme celle de 2016, se limite à l'année en cours 2017 et que, si le RIFSEEP devait perdurer malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, la concertation pour une note de gestion 2018 au sein des MTES/MCT soit organisée dès mai-juin 2018, après un bilan quantitatif et qualitatif de 2017.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de la FNEE-CGT,



Nicolas BAILLE

Copie :

Nicolas Neiertz (DRH/PPS), Véronique Teboul (DRH/RS)